

**U-18-09**

**Résolution pour l'AGA 2018**

**Motionnaire : Zone 4**

**Sujet : Infirmières et infirmiers praticiens**

**Attendu qu'**environ un Canadien sur six n'a pas de fournisseur de soins de santé primaires, et

**Attendu que** les infirmières et infirmiers praticiens (IP) améliorent l'accès à des soins holistiques et à des soins rentables, car ils réduisent les temps d'attente dans les salles d'urgence canadiennes et les coûts pour l'ensemble du système de soins de santé, et

**Attendu que,** même si le Nouveau-Brunswick a plus de 20 000 résidents sans fournisseur de soins de santé primaires, des IP perdent leur permis et ne sont pas utilisés par la province dans le cadre d'une solution raisonnable visant un système de soins de santé plus efficace et plus rentable.

**Il est résolu que** l'UMNB exercera des pressions auprès du ministère de la Santé pour qu'il recrute et retienne des infirmières et infirmiers praticiens (IP) dans les régions dans lesquelles le recrutement a été qualifié de difficile. Ces régions seraient définies comme des zones dans lesquelles des postes de médecins assujettis à des numéros de facturation ont été vacants pendant un an ou plus.

**Il est également résolu que** l'UMNB exercera des pressions auprès des Régies régionales de la santé en collaboration avec le ministère de la Santé pour avoir la capacité de convertir les postes assujettis à des numéros de facturation (ou leurs équivalents salariaux), normalement occupés par des médecins dans ces régions par des postes occupés par du personnel avec une rémunération d'IP. Les Régies régionales de la santé travailleront avec les collectivités visées pour déterminer les endroits appropriés où pourvoir à ces postes d'IP en se basant sur les ressources communautaires, qu'il s'agisse de centres de santé communautaires ou de cliniques locales.